

## Étude d'impact environnemental et social du projet de construction d'une centrale thermique à gaz de 150 mw à Kribi et d'une ligne de transport d'énergie de 225 kv entre Kribi et Édea

Richard NDÉMANOU  
Chef de la Division Environnement  
Société Africaine d'Expertise (SAFEX), Cameroun

---

**Richard NDÉMANOU** : Ingénieur Agronome depuis 1986, Richard Ndémanou a complété sa formation par l'obtention d'un Diplôme d'études professionnelles approfondies en gestion de l'environnement obtenu à l'Université Senghor d'Alexandrie en 1994. Sur le plan professionnel, il a successivement servi au Ministère Camerounais de l'Agriculture comme chargé de projets, puis comme Ingénieur d'études au Ministère en charge de l'Environnement. Rejoignant le secteur privé en 1999, il a successivement été Responsable chargé du contrôle environnemental d'un projet de bitumage de 250 km de route dans la province de l'Est-Cameroun sur financement FED, Chef de la Cellule Environnement de SCET-Cameroun (Bureau d'études, filiale du groupe Français EGIS au Cameroun), et actuellement Chef de la Division Environnement de la Société Africaine d'Expertise (SAFEX). Richard Ndémanou a participé en tant qu'expert ou « team leader » dans plusieurs missions d'études environnementales dont les plus récentes dans le domaine énergétique sont l'EIES des projets centrale à gaz de Kribi, barrage hydro-électrique de Lom Pangar, centrale HFO de Dibamba, barrage hydro-électrique de Nachtigal.

---

**Résumé** : Depuis le début de la décennie, le Cameroun fait face à une sévère crise énergétique ayant des répercussions néfastes sur l'ensemble de l'économie nationale. C'est ainsi que le projet de centrale à gaz de Kribi a été conçu pour satisfaire la demande croissante en énergie électrique. Il entre dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de développement de l'offre en énergie électrique à moyen terme au Cameroun. Le projet est localisé dans la partie Sud du Cameroun. Il comprend la construction d'une centrale thermique à gaz de 150 MW à Kribi et d'une ligne de transport d'énergie haute tension de 225 KV entre la centrale et le poste 225/90 KV de Mangombé à Edéa. La centrale sera alimentée par pipeline avec du gaz naturel extrait du champ gazier de Sanaga-sud, à environ 14 km au Nord-est de la ville de Kribi. Dans le cadre des études de faisabilité exigibles par la législation camerounaise et les banques de financement, AES SONEL (société concessionnaire d'électricité au Cameroun et promoteur du projet) a commandité la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social relative à ce projet.

Le projet est considéré comme faisant partie de la catégorie A des procédures opérationnelles de la Banque Mondiale (OP 4.01) parce qu'il nécessite l'expropriation des personnes et des biens et leur réinstallation sur de nouvelles terres. Sur le plan biophysique, le projet aura des impacts sur la qualité de l'air (-), les eaux de surface (-), les eaux souterraines (-), le bruit (-), le trafic (-), les sols et l'utilisation des terres (-), la flore et la faune (-), le paysage et l'impact visuel (-). Sur le plan socio-économique, le projet aura des impacts sur les populations et leurs biens (-), l'économie locale et nationale (+), les services sociaux et infrastructures (-), la santé communautaire (-). Afin de faire face à ces impacts, des mesures réductrices et compensatoires sont proposées. Un plan de gestion environnementale opérationnalise les mesures ainsi proposées.